

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages
de France

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **10**
Qui ont pris part aux
délibérations : **8**
Date de la convocation :
27 Juin 2018

Date d'affichage :
27 Juin 2018

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 6 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit

Le Six Juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, ONDET Julien, LANDIER Jany, TROUBAT Isabelle, DE NOUËL Bertrand, BOND Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : CARRE-LAUBIGEAU Xavier, MARTIN Agnès.

SECRETAIRE : M. ONDET Julien a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2018-07-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-07-002 – SIEIL – Adh2sion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Vu les statuts du SIEIL,

Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de L'Indre du 13 Octobre 2017 approuvant son adhésion au SIEIL pour la compétence « éclairage public » à compter du 1^{er} Janvier 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL en date du 27 Mars 2018 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de L'Indre au SIEIL pour la compétence « éclairage public »,

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de L'Indre au SIEIL pour la compétence « éclairage public »

- **PRECISE** que cette adhésion sera validée à l'issue de la procédure visée à l'article L5211-5 du CGCT.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-07-003 – Dons

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu deux dons :

- Monsieur Collard Hervé : 80 euros
- Monsieur Raimbault André : 50 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les 2 dons
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire à Monsieur Collard Hervé pour un montant de 80 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire à Monsieur RAIMBAULT André pour un montant de 50 euros.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

Sculpture

Monsieur Franchet Dominique souhaite installer des sculptures dans le Village.

Monsieur Le Maire rappelle les principes règlementaires concernant l'environnement du Village :

- Secteur ABF : conditions à respecter
- Dossier soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Le Maire est d'accord à condition que le Conseil Municipal valide la demande et que Monsieur Franchet Dominique notifie au Conseil Municipal : photos, lieu d'exposition et attestation d'assurance.

L'ensemble du Conseil Municipal, en l'état actuel, n'est pas d'accord pour l'exposition des sculptures de Monsieur Franchet Dominique dans le Village.

Voirie : devis

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de 2 devis concernant des travaux de voirie :

- Débernage Route du Château
- Restauration du chemin de l'Eglise

Transmettre aux 2 entreprises une demande de devis identique afin de comparer.

Sujet remis à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

14 Juillet 2018

65 personnes au repas.

Toutes les commandes sont passées

SIEIL : contacteur à clef

Installation effectuée par le SIEIL 37

SAUR : borne incendie au Puy Renault

- Relevé du débit par la SAUR : 75 m³/h

Prochain conseil municipal : Vendredi 7 Septembre à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22h10

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 6 Juillet 2018
LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT